

REPUBLIQUE DU BURUNDI



SENAT DE TRANSITION.

COMMUNIQUE DE PRESSE.

Dans le cadre des travaux de la session de février 2002, le Sénat de Transition vient de mettre sur pied les commissions permanentes ainsi que leurs bureaux respectifs.

A l'issu des consultations qui ont été organisées par le Bureau du Sénat, les différentes commissions ont été mises en place. Elles ont ensuite élu leurs Bureaux au cours de l'après-midi du 23 avril 2002 dans le strict respect des équilibres du Sénat de Transition comme le prescrivent les articles 30 et 32 du règlement intérieur de l'institution.

Les Bureaux sont ainsi composés:

Commission des questions politiques, diplomatiques, administratives, de défense et de sécurité.

Président : Emmanuel TUNGAMWESE.
Vice-Président : Jean BIKOMAGU.
Secrétaire : François KABURA.
Secrétaire-Adjoint : Juliette KAVABUHA ICOYITUNGIYE.

Commission des questions institutionnelles, judiciaires, et des droits et libertés fondamentales.

Président : Jean-Baptiste MANWANGARI.
Vice-Président : Fabien SEGATWA.
Secrétaire : Anatole NTEZIYAREMYE.
Secrétaire-Adjoint : Christine NTAGWIRUMUGARA.

Commission des questions économiques, des finances et du budget.

Président : Immaculée NDABANEZE
Vice-Président : Ferdinand SINDAYIGAYA.
Secrétaire : Euphrasie BIGIRIMANA.
Secrétaire-Adjoint : Damien FYIROKO.

Commission des questions sociales, de l'éducation, de la santé, de la jeunesse et de la culture.

Président : Epiphanie NTAMWANA KABUSHEMEYE.
Vice-Président : Pascal NKURUNZIZA.
Secrétaire : Léocadie KABOGOYE.
Secrétaire-Adjoint : Saïdi BADENDE.

L'opération s'est déroulée dans un climat de sérénité qui démontre la capacité des sénateurs à former le consensus et les compromis nécessaires au bon fonctionnement de leur institution.

Après l'élection du Bureau du Sénat intervenu le 04 février 2002, l'examen du règlement intérieur suivi de son adoption le 11 mars 2002 ainsi que la publication de l'arrêt RCCB 27 du 21 mars 2002 par lequel la Cour Constitutionnelle déclarait ledit règlement conforme à la Constitution de Transition, le Sénat vient de parfaire son organisation interne; il est ainsi en mesure d'analyser, aussi bien dans les commission qu'en plénière, les projets de loi qui lui seraient transmis par les institutions habilitées.

Fait à Bujumbura, le 24 avril 2002.